

DECISION DU MAIRE

N° 788

DATE
30 septembre 2024

Conclusion d'un avenant n°1 au lot n°2 « Revêtement de sol - peinture plâtrerie » et d'un avenant n°1 du lot n°4 « Electricité » du marché n°23-102, relatif aux travaux de reprise et démolition du plancher haut du hall de l'annexe du Château de Villiers, à Poissy

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-1 et suivants,

Vu la loi n°2009-179 du 17 février 2009, pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégations accordées par le Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu la décision d'attribution n°108 en date du 05 février 2024, attribuant le marché à la société ETS PATRICK GILLE, pour le lot n°2 « revêtement de sol - peinture plâtrerie » et à la société PLANET ENERGY CONCEPT pour le lot n°4 « électricité »,

Vu le budget communal,

Vu le projet d'avenant,

Considérant la demande de la maîtrise d'ouvrage à la société ETS PATRICK GILLE, de réaliser des travaux de finition dans la cage d'escalier en remplacement des travaux de finition prévus dans les bureaux du premier étage,

Considérant la demande de la maîtrise d'ouvrage à la société PLANET ENERGY CONCEPT, de réaliser des travaux électriques dans la cage d'escalier et de la ventilation mécanique dans les WC PMR, en remplacement des travaux électriques initialement prévus dans les bureaux du premier étage,

Considérant que la demande du coordinateur SSI de mise en conformité de l'ensemble du bâtiment à la réglementation en sécurité incendie, la société PLANET ENERGY CONCEPT doit réaliser des travaux supplémentaires,

Considérant que ces modifications doivent être actées par la conclusion d'un avenant,

DÉCIDE :**Article 1 :**

De conclure un avenant avec les sociétés désignées ci-dessous :

LOTS	SOCIETES ATTRIBUTAIRES	N° de l'avenant conclu	Objet de l'avenant	Montant de l'avenant
Lot n°2 Revêtement de sol-peinture plâtrerie	ETS PATRICK GILLE 65/67 bd Henri Sellier 92150 SURESNES	1	Réalisation des travaux de finition dans la cage d'escalier en remplacement des travaux de finition prévus dans les bureaux du premier étage	0 €
Lot n°4 Electricité	PLANET ENERGY CONCEPT ZA Pavy II 8 rue du Bois Malhais 78640 St Germain de la Grange	1	<p>-La réalisation des travaux électriques dans la cage d'escalier et de la ventilation mécanique (VMC) dans les WC PMR, en remplacement des travaux d'électricité initialement prévus dans les bureaux du premier étage (R+1). Cette modification n'a aucune incidence financière.</p> <p>-La réalisation de travaux supplémentaires relatifs à la mise en conformité de l'ensemble du bâtiment aux normes de sécurité incendie, suite aux recommandations du coordinateur SSI. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 1 706,31 € HT.</p>	1 706,31 € HT, soit 2 043,97 € TTC

Article 2 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget : nature 2135 – fonction 324 –n° AP OP00011.

Article 3:

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 07/10/2024